

MALEBA fils de BARABESHYA
Colline: Musange
Sous-Chef: Ngarambe

Ruhengeri, le 8 août 1957.

Objet: Révision.

Affaire traitée:

1^{ère} le 19-6-56, tribunal de Chefferie à
Cyuve, sous le N°2499/28-j'ai perdu le pro-
cès malgré le ~~ma~~ témoignage de mes
trois témoins: Seruhungo, Mbonyehyombi,
et Semizérero. Quittance N°8.
2^{ème} le 27-8-56, au tribunal de Territoire à
Ruhengeri, affaire N°2732/39; Quittance
N°79-80-où j'ai perdu aussi malgré le té-
moignage de Deux témoins: Bihege, et Kabagina.
3^{ème} le 18-3-57, j'ai demandé appel au tribunal
du Mwami. Quittance N°81-Ruhengeri- 11406/147 K
du 17-4-57 Nyanza-je n'ai pas encore reçu
de réponse.

A1-14

Ruhengeri



4087

Contre le nommé Rulibikiye enfant de concu-
binage (second mariage de ma mère.) A Monsieur l'Administrateur Chef de Terri-
toire à

R U H E N G E R I .

Monsieur l'Administrateur,

Lésé par les Tribunaux indigènes,
j'ai très respectueusement l'honneur de recourir à votre juste com-
pétence pour la révision de mon affaire avec mon demi-frère Rulibikiye
qui a tendance à me désapproprier de mon héritage légitime.

En effet, comme mon grand-père
paternel n'avait d'autres enfants que mon père, me demanda à mon père
pour me léguer ses biens et la protection de sa femme, ma grand-mère.

Plus tard mon père mourut aussi en
me laissant comme chef de toute la famille. Mais à mon autorisation
ma mère reçut un autre mari à la place de mon père dont elle eût un
enfant Rulibikiye qui, maintenant devenu grand, voudrait me chasser
de mes biens en se constituant comme héritier absolu.

Une raison illégale lui ayant été don-
née, je me permets humblement Monsieur l'Administrateur, de vous deman-
der de bien vouloir vous occuper de mon affaire avec plus d'attention
et par une interprétation sans déguisement.

Comptant sur votre appui favorable,
je vous prie Monsieur l'Administrateur, de bien vouloir agréer, l'ex-
pression de mon plus profond respect.

Votre très humble serviteur.-

Maleba.